

Diving Plongeon Canada

États financiers

**Pour l'année se terminant le 31 août
2024**

Diving Plongeon Canada
États financiers
Pour l'année se terminant le 31 août
2024

Contenu

Rapport du réviseur indépendant	1
États financiers	
Bilan	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux États financiers	7
Annexe 1 - Dépenses pour les athlètes	14
Annexe 2 - Dépenses pour les clubs et les associations	14
Annexe 3 - Dépenses pour les entraîneurs	14
Annexe 4 - Dépenses pour les événements/compétitions	15
Annexe 5 - Dépenses pour les officiels	15
Annexe 6 - Planification et gestion	15

Rapport du réviseur indépendant

Pour les membres de Diving Plongeon Canada

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de Diving Plongeon Canada (l'« Association »), qui comprennent le bilan au 31 août 2024 et les états de l'évolution de l'actif net, l'état des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, incluant un sommaire des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 août 2024, ainsi que des résultats d'exploitation et de flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondements de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie applicables à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au règlement financier, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'Association à poursuivre son activité, de la présentation, le cas échéant, des questions liées à la continuité de l'exploitation et de l'application du principe de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités, ou si elle n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus de l'élaboration de l'information financière de l'Association.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de produire un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau   lev   d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement admises au Canada permette toujours de d  tecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et sont consid  r  es comme significatives si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre    ce qu'elles influencent les d  cisions   conomiques des utilisateurs prises sur la base de ces   tats financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit g  n  ralement admises au Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et maintenons notre scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous avons   galement :

- ◆ Identifier et   valuer les risques d'anomalies significatives dans les   tats financiers, qu'elles soient dues    une fraude ou    une erreur, concevoir et mettre en   uvre des proc  dures d'audit adapt  es    ces risques et obtenir des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas d  tecter une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des d  clarations inexactes ou le contournement du contr  le interne.
- ◆ Obtenir une compr  hension du contr  le interne pertinent    l'  gard de l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'Association.
- ◆   valuer l'ad  quation des conventions comptables utilis  es et le caract  re raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- ◆ Conclure sur le caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe de continuit   d'exploitation et, sur la base des   l  ments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou    des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'Association    poursuivre son activit  . Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les   tats financiers ou, si ces informations sont inad  quates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont bas  es sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des   v  nements ou des conditions futurs peuvent amener l'Association    cesser d'  tre une entreprise en activit  .
- ◆   valuer la pr  sentation g  n  rale, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations    fournir, et d  terminer si les   tats financiers repr  sentent les transactions et les   v  nements sous-jacents de mani  re    donner une image fid  le.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'  tendue et le calendrier pr  vus    l'  gard de l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris les d  ficiences significatives du contr  le interne que nous avons identifi  es au cours de notre audit.

Diving Plongeon Canada

État de la situation financière

31 août	2024	2023
----------------	-------------	-------------

Actifs

Actuel

Encaisse (Note 2)	1 897 480 \$	1 394 204
Débiteurs (Notes 4 et 8)	1 350 948	1 282 200
Remises gouvernementales recevables	108 542	90 012
Frais payés d'avance	98 265	148 274

	3 455 235	2 914 690
--	-----------	-----------

Immobilisations corporelles (Note 3)

	57 521	79 482
--	--------	--------

	3 512 756 \$	2 994 172 \$
--	--------------	--------------

Passif et actif net

Actuel

Créditeurs et frais courus (Note 2)	346 823 \$	631 674 \$
Produits reportés	24 893	11 341
Apports reportés (Note 4)	799 493	65 000

	1 171 209	708 015
--	-----------	---------

Dette à long terme

	-	30 000
--	---	--------

	1 171 209	738 015
--	-----------	---------

Actif net - non affecté

	2 341 547	2 256 157
--	-----------	-----------

	3 512 756 \$	2 994 172 \$
--	--------------	--------------

Approuvé au nom du Conseil :

_____ Administrateur

_____ Administrateur

Diving Plongeon Canada
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31	2024	2023
Solde, début de l'exercice	2 256 157 \$	2 , 161,076 \$
Excédent des produits sur les charges pour l'année	85 390	95 081
Solde, fin de l'exercice	2 341 547 \$	2 256 157 \$

Diving Plongeon Canada État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 août

2024

2023

Produits

Sport Canada - principal (Note 4)	3 404 076 \$	3 749 521 \$
Sport Canada - financement de projets (Note 4)	274 000	-
Comité olympique canadien (Note 4)	461 625	360 000
Coupe du monde (Note 4)	1 198 058	1 227 094
Coupe Canada (Note 4)	457 704	-
Frais d'inscription pour cliniques	5 895	-
Association canadienne des entraîneurs	3 000	3 000
Dons	130	1 609
Événements (Note 4)	289 588	187 708
Prix de la FINA et aide au voyage	143 941	208 316
Championnats du monde juniors de la FINA	-	1 870 152
Frais d'équipe internationale	45 600	89 689
Divers	290 470	270 286
Red Bull Montréal High Diving (Note 4)	435 050	-
Frais d'inscription	115 847	125 534
Commandites (Note 5)	91 724	71 974
Gestion des camps d'entraînement	471 026	74 283
Toronto Diving Academy	178 295	343 476
	7 866 029	8 582 642

Dépenses

Amortissement d'immobilisations	32 369	35 256
Athlètes (annexe 1) (Notes 5 et 7)	1 709 199	1 963 350
Clubs et Associations (annexe 2) (Note 7)	1 142 820	768 391
Entraîneurs (annexe 3) (Note 7)	1 084 657	1 089 654
Événements et Compétitions (annexe 4)	2 181 739	3 079 900
Officiels (annexe 5)	180 526	230 080
Planification et gestion (annexe 6) (Note 7)	1 314 282	1 197 210
Toronto Diving Academy (Note 7)	231 898	209 509
	7 877 490	8 573 350

Excédent (déficit) des produits sur les dépenses avant l'élément non noté

(11 461) 9 292

Autres produits (dépenses)

Indemnités d'assurance	145 334	-
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	(445)
Gain (perte) de change	(48 483)	86 234
	96 851	85 789

Excédent des produits sur les dépenses de l'exercice

85 390 \$ 95 081 \$

Diving Plongeon Canada État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les dépenses de l'exercice	85 390 \$	\$ 95 081
Ajustements pour les éléments non monétaires		
Amortissement des immobilisations corporelles	32 369	35 256
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	445
	<u>117 759</u>	<u>130 782</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(68 748)	(895 264)
Remises gouvernementales recevables	(18 530)	(6 359)
Frais payés d'avance	50 009	56 327
Créditeurs et frais courus	(284 851)	309 135
Produits reportés	13 552	(54 184)
Apports reportés	734 493	(410 891)
	<u>543 684</u>	<u>(870 454)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(10 408)	(49 010)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	16 000
	<u>(10 408)</u>	<u>(33 010)</u>
Flux de trésorerie provenant de (utilisés pour) l'activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(30 000)	-
	<u>503 276</u>	<u>(903 464)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	503 276	(903 464)
Encaisse, début de l'exercice	1 394 204	2 297 668
Encaisse, fin de l'exercice	1 897 480 \$	1 394 204 \$

Diving Plongeon Canada Notes complémentaires

31 août 2024

1. Principales conventions comptables

Nature de l'activité

L'Association a été constituée en tant qu'organisation à but non lucratif en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes avec des lettres patentes fédérales datées du 25 novembre 1968, et a été prorogée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif le 26 juin 2014.

L'Association est une association canadienne d'athlétisme amateur enregistrée. En vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, l'Association est un organisme de bienfaisance enregistré et est exonérée de l'impôt sur le revenu.

Présentation

Ces états financiers ont été préparés en conformité avec aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui font partie des principes comptables généralement admis au Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organisations à but non lucratif exigent que la direction établissent des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés des produits et des dépenses au cours de la période de référence. Les estimations de l'Association concernent la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles et les frais courus pour certains passifs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction si des informations supplémentaires sont disponibles à l'avenir.

Les estimations importantes comprennent les hypothèses utilisées pour estimer la recouvrabilité des créances, la durée de vie utile et les taux d'amortissement des immobilisations corporelles, les provisions pour certains frais courus et la répartition des frais de personnel entre les programmes et les événements.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers de l'Association où, en général, l'Association a le droit de recevoir de l'argent ou un autre actif financier d'une autre partie ou l'Association a l'obligation de payer à une autre partie de l'argent ou d'autres actifs financiers.

Mesure des instruments financiers

L'Association mesure d'abord ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur. Par la suite, l'Association évalue ses actifs et passifs au coût amorti, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres ou des placements détenus jusqu'à leur échéance qui sont cotés sur un marché actif, lesquels sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'excédent des produits sur les charges.

Diving Plongeon Canada Notes complémentaires

31 août 2024

1. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Mesure des instruments financiers (suite)

Les actifs et passifs financiers mesurés au coût amorti incluent l'encaisse, les débiteurs, les remises gouvernementales recevables et les comptes fournisseurs et les frais courus. Il n'y a pas d'instruments financiers évalués à la juste valeur.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Le montant de la moins-value est reconnu en excès des revenus sur les dépenses. Une perte de dépréciation antérieurement reconnue peut être renversée jusqu'à la valeur de son amélioration, directement ou en ajustant le compte de provision, à condition que ce montant ne soit pas plus grand que le montant reconnu à la date de la contrepassation si la déficience n'avait pas été reconnue antérieurement. Le montant de la contrepassation est reconnu en excès des revenus sur les dépenses.

Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction en excédent des produits par rapport aux dépenses dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Toutefois, les instruments financiers conclus dans des conditions de concurrence normale qui ne seront pas évalués ultérieurement à leur juste valeur sont ajustés en fonction des coûts de transaction directement attribuables à leur création, leur émission ou leur prise en charge.

Comptabilisation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser ses contributions. Les contributions affectées sont comptabilisées en tant que produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées. Les contributions non affectées sont comptabilisées en tant que produits lorsqu'elles sont reçues ou recevables si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

L'Association reçoit des contributions de Sport Canada et du Comité olympique canadien dans le but de subventionner des activités spécifiques au cours de l'année. Les dépenses sont imputées aux contributions selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les parties non dépensées des contributions au 31 août sont reportées à l'exercice suivant et sont comptabilisées en tant que passif à court terme. Les fonds promis pour des projets, mais qui n'ont pas été reçus en date du 31 août sont comptabilisés comme comptes débiteurs, dans la mesure où des dépenses subventionnées ont été engagées.

Diving Plongeon Canada Notes complémentaires

31 août 2024

1. Principales conventions comptables (suite)

Reconnaissance des produits (suite)

Les produits provenant de la Coupe Canada, de la Coupe du monde, des événements, des Championnats du monde juniors de la FINA, de la gestion des camps d'entraînement, de la Toronto Diving Academy et du Red Bull Montreal High Diving sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'événement, le camp ou la compétition a lieu.

Les produits provenant des droits d'inscription sont comptabilisés dans la période à laquelle elles se rapportent.

Les produits divers sont comptabilisés en tant que produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si les montants peuvent être raisonnablement estimés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles Les Immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges. Les actifs de moins de 2000 \$ sont comptabilisés en charges dans l'année d'acquisition. L'amortissement est comptabilisé sur la durée de vie utile estimée de l'actif comme suit :

Véhicule	Linéaire	6 ans
Mobilier et équipement	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Devises étrangères

Les transactions en devises étrangères effectuées au cours de l'année ont été converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Tous les actifs monétaires en devises étrangères ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou les pertes qui en résultent sont inclus dans la détermination de l'excédent des produits sur les dépenses de l'exercice, à l'exception des gains et des pertes de change sur les éléments monétaires à long terme, qui sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments concernés.

Dons de matériaux et services

Les apports de matériel et de services qui sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Association et qui auraient autrement été achetés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport si cette juste valeur peut être raisonnablement estimée.

Répartition des coûts

L'Association s'engage dans des programmes et des événements couverts par certains accords de financement. Les coûts de ces programmes et événements comprennent les frais de personnel directement attribuables au programme ou à l'événement. Ces dépenses sont suivies et affectées à chaque programme ou événement sur la base du temps passé dans le domaine concerné.

Diving Plongeon Canada Notes complémentaires

31 août 2024

1. Principales conventions comptables (suite)

Contributions de Sport Canada et du Comité olympique canadien

Les contributions reçues de Sport Canada et du Comité olympique canadien sont soumises à des conditions spécifiques concernant l'utilisation des fonds. Les registres de l'Association font l'objet d'un audit par le bailleur de fonds afin d'identifier, le cas échéant, les cas où les montants imputés aux contributions n'ont pas respecté les conditions convenues et qui, par conséquent, seraient remboursables au bailleur de fonds. Les ajustements des contributions des années précédentes sont comptabilisés dans l'année au cours de laquelle le bailleur de fonds demande l'ajustement.

2. Encaisse

Les comptes bancaires de l'Association sont détenus par une seule banque à charte. Les soldes bancaires comprennent 128 985 \$ (2023 - 289 855 \$) libellés en dollars américains.

L'Association dispose d'une ligne de crédit d'une limite de 500 000 dollars auprès d'une banque à charte. Cette ligne est garantie par un contrat de sûreté générale constituant une sûreté de premier rang sur tous les biens de l'Association et porte intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 2 %. Tout montant prélevé sur cette ligne de crédit est exigible sur demande. Aucun montant (2023 - aucun montant) n'était impayé à la fin de l'année.

L'Association dispose également d'une carte de crédit auprès de la Banque Scotia dont la limite est de 50 000 \$, dont aucun n'était utilisé à la fin de l'exercice, ainsi que des cartes de crédit auprès de BMO qui ont une limite de crédit totale de 317 667 \$, dont 14 382 \$ (2023 - 5 003 \$) étaient utilisés à la fin de l'exercice et sont inclus dans le solde des comptes créditeurs et des frais courus.

3. Immobilisations corporelles

	<u>2024</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette aux livres</u>
Véhicule	46 724 \$	14 276 \$	32 448 \$
Mobilier et équipement	98 894	81 521	17 373
Matériel informatique	68 028	60 328	7 700
	213 646 \$	156 125 \$	57 521 \$

Diving Plongeon Canada Notes complémentaires

31 août 2024

3. Immobilisations corporelles (suite)

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette aux livres
Véhicule	46 724 \$	7 787 \$	38 937 \$
Mobilier et équipement	98 894	61 743	37 151
Matériel informatique	57 621	54 227	3 394
	203 239 \$	123 757 \$	79 482 \$

4. Apports reportés

Les apports reportés représentent des fonds affectés reçus pendant l'exercice en cours qui se rapportent aux activités de l'exercice suivant. Les contributions comptabilisées dans les produits de l'exercice en cours ont été incluses dans les produits de Sport Canada - principal, Sport Canada - financement de projets, organismes olympiques canadiens, Coupe du monde, Coupe du Canada, événements, et Red Bull High Diving dans la mesure où le financement a été affecté à cette fin.

Les variations du solde des Apports reportés pour l'exercice clos le 31 août 2024 ont été les suivantes :

	Solde, début de l'exercice	Reçus au cours de l'exercice	Produits reconnus	Reçu en fin d'exercice	Solde en fin d'exercice
Sport Canada Comité olympique canadien	-	\$ 4 706 519	\$ (3 978 076)	25 775 \$	754 218 \$
	-	493 900	(461 625)	13 000	45 275
Autres financement gouvernements	65 000	315 210	(722 210)	342 000	-
	65 000 \$	5 515 629 \$	(5 161 911) \$	380 775 \$	799 493 \$

Outre les créances publiques susmentionnées totalisant 380 775 \$ (857 538 \$ en 2023), il y a 326 250 \$ (2023 - nul) inclus dans les comptes débiteurs qui se rapportent aux créances gouvernementales des années précédentes.

Diving Plongeon Canada Notes complémentaires

31 août 2024

5. Contribution vestimentaire

Les contributions constatées au cours de l'exercice terminé le 31 août 2024 comprennent des vêtements d'une juste valeur de 30 500 \$ (30 500 \$ en 2023). Ce montant a été comptabilisé dans les produits de commandite et les Dépenses pour les athlètes - Administration dans les présents états financiers.

6. Engagements

Dans le cadre de ses activités normales, l'Association a divers engagements avec diverses dates d'expiration concernant la location de matériel et de locaux pour son exercice 2024 et les suivants.

L'accord le plus important concerne la location d'un espace de bureau dans le cadre d'un contrat expirant le 31 août 2025. Le loyer annuel comprend un loyer supplémentaire représentant le loyer de base, les coûts d'exploitation et les taxes applicables. Le total des coûts d'exploitation en 2024 est de 40 353 \$ (38 838 \$ en 2023).

Le montant total estimé du loyer de base pour le prochain exercice est d'environ 28 875 \$.

7. Répartition des frais

Comme indiqué dans le résumé des principales conventions comptables, l'Association alloue les frais de personnel à ses programmes et événements. Au cours de l'exercice, les frais de personnel ont été répartis comme suit :

	2024	2023
Athlètes	54 569 \$	45 280 \$
Clubs et Associations	272 220	183 189
Entraîneurs	902 351	879 402
Officiels	-	25 000
Planification et gestion	1 081 134	1 081 907
Toronto Diving Academy	133 196	72 444
	<u>2 443 470 \$</u>	<u>2 287 222 \$</u>

8. Risques et concentrations liés aux instruments financiers

L'Association est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition au risque et des concentrations de l'Association au 31 août 2024.

Diving Plongeon Canada Notes complémentaires

31 août 2024

8. Risques et concentrations liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. L'Association est exposée à ce risque de crédit principalement en ce qui concerne ses créances.

Risque de liquidités

Le risque de liquidités est le risque que l'Association éprouve des difficultés à honorer les obligations liées aux passifs financiers. L'Association est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne ses comptes créditeurs et ses frais courus.

Risque de devises

Le risque de devises est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. L'Association est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne les liquidités détenues en dollars américains, comme indiqué dans la Note 1, et les soldes de ses comptes débiteurs et de ses comptes créditeurs et frais courus détenus en dollars américains. Le solde des débiteurs comprend 83 870 \$ (238 700 \$ en 2023) libellés en dollars américains, et le solde des créditeurs et frais courus comprend néant (325 261 \$ en 2023) libellé en dollars américains au 31 août 2024.

Changements du risque

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans l'exposition aux risques de l'Association par rapport à l'exercice précédent.

9. Montants comparatifs

Les états financiers ont été reclassés, le cas échéant, pour se conformer à la présentation utilisée dans l'année en cours.

Diving Plongeon Canada Annexe 1 - Dépenses pour les athlètes

Pour l'exercice clos le 31 août	2024	2023
Équipe nationale senior	948 351 \$	1 091 857 \$
Haute Performance junior	409 379	533 080
Suivi et amélioration des performances	164 301	156 646
Administration (Note 5)	40 500	45 118
Équipe de soutien intégré	100 990	136 649
Gestion des programmes de plongeon en altitude	45 678	-
	1 709 199 \$	1 963 350 \$

Diving Plongeon Canada Annexe 2 - Dépenses des clubs/associations

Pour l'exercice clos le 31 août	2024	2023
Aide financière aux clubs	- \$	20 148 \$
Primes de performance pour les clubs	40 000	40 000
Soutien aux programmes World Class	540 940	230 046
Autres clubs/provinces	100 040	68 942
Sport sécuritaire/équité	57 196	66 263
Centres d'entraînement	404 644	342 992
	1 142 820 \$	768 391 \$

Diving Plongeon Canada Annexe 3 - Dépenses pour les entraîneurs

Pour l'exercice clos le 31 août	2024	2023
Primes de performance senior	985 788 \$	966 729 \$
Réunions	36 710	31 722
Perfectionnement et relève	15 757	55 695
Programme national de certification des entraîneurs	46 402	35 508
	1 084 657 \$	1 089 654 \$

Diving Plongeon Canada

Annexe 4 - Dépenses pour les événements et compétitions

Pour l'exercice clos le 31 août	2024	2023
Promotion	108 252 \$	93 940 \$
Compétitions nationales	316 283	209 246
Coupe Canada	440 476	-
Marketing	44 347	31 604
Coupe du monde de plongeon	1 140 421	1 090 666
Championnats du monde juniors de la FINA	-	1 654 444
Red Bull Montréal High Diving	131 960	-
	2 181 739 \$	3 079 900 \$

Diving Plongeon Canada

Annexe 5 - Dépenses pour les officiels

Pour l'exercice clos le 31 août	2024	2023
Compétitions nationales	109 060 \$	120 056 \$
Circuits internationaux	30 771	27 148
Compétitions d'envergure	4 970	13 500
Junior International	6 879	16 701
Développement	28 846	52 675
	180 526 \$	230 080 \$

Diving Plongeon Canada

Annexe 6 - Planification et gestion

Pour l'exercice clos le 31 août	2024	2023
Ressources humaines	927 769 \$	860 533 \$
Voyage	78 641	62 153
Administration	242 539	232 556
Gouvernance	65 333	41 968
	1 314 282 \$	1 197 210 \$